

28 3°) Marché de gré à gré d'un montant de 1.108.000 Frs CFA passé avec l'Entreprise SINDRAMA Joseph pour des travaux de dégagement du lit de la Ravine des Palates à Durand

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier un marché de gré à gré d'un montant de 1.108.000 Frs CFA passé avec l'Entreprise SINDRAMA Joseph, pour l'achèvement des travaux de dégagement du lit de la Ravine de Palates à Durand.

Il s'agit d'une deuxième tranche de travaux. Une première tranche d'un montant de 1.384.000 Frs CFA a déjà été exécutée et payée.

Le financement de cette opération sera assuré au moyen d'une subvention de 2.500.000 Frs CFA qui a été allouée à la Commune de Saint-Denis au titre de l'année 1965 et qui est inscrite à l'article 230-203 bis du budget primitif 1965.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

J. Duchard
St. Denis, le
17 Janvier 1966.
Le Maire, le Préfet,
le Secrétaire
Général,
Signé: J. Duchard